Un homme enlevé devant ses enfants en Allemagne puis retrouvé dans un sale état à Reims, sur fond d'une dette floue d'environ 800.000 dirhams… Huit ans après les faits Saïd, Mourad, Medhi et Samir sont condamnés

03/06/2026 à 21h54



L'affaire remonte au 4 octobre 2018. Zayn (prénom d'emprunt) est chez lui, dans son appartement de Francfort (Allemagne) avec deux de ses fils. Vers 19 heures, quatre individus font soudain irruption. Le ton monte vite et les coups pleuvent. Zayn est au sol. Les hommes qui lui font face lui réclament de l'argent, beaucoup d'argent. Il est question d'une dette de 800 000 dirhams – près de 80 000 euros – et d'une Mercedes.

Le groupe embarque la victime et roule vers la France. Sur une aire d'autoroute, la victime, sonnée, vomit. L'un des hommes lui donne des vêtements de rechange. Arrivés à Reims (Marne) dans la nuit, les individus cherchent une chambre d'hôtel. Ils déposent la victime vers 1 heure dans un hôtel proche de la

gare, avec une centaine d'euros pour payer son trajet retour et un téléphone portable. La victime prévient son épouse, puis la police. L'enquête, menée par la police judiciaire de Reims, mènera à l'interpellation de quatre boxeurs, originaires de Toulouse. (…)

France 3 Régions

Zayn l'assure : il ne se connaît pas d'ennemi. Lui et sa femme étaient établis dans le sud de la France avant de déménager en Allemagne pour des raisons professionnelles. Mais pourquoi donc aurait-il été enlevé ? Zayn aurait appris par son frère que ses ravisseurs, en l'enlevant, auraient eu pour but de rembourser une dette à un baron de la drogue établi au Maroc. Avant de prendre peur et de le laisser. (…)

Face aux enquêteurs, Saïd R. conteste l'accusation d'enlèvement et de séquestration et explique son litige avec la victime. Pour résumer : des commissions de ventes de véhicules pour lesquelles il s'assurait de trouver des clients n'auraient pas été versées par Zayn, en charge de ces transactions commerciales. (…)

France 3 Régions

Huit ans ont passé. La victime est depuis décédée, apprend-on à l'audience. Trois des quatre mis en cause sont jugés pour "arrestation, enlèvement et détention arbitraire". Le quatrième, Saïd R., est accusé en plus de violences. C'est lui qui aurait imaginé et organisé cette expédition punitive, qui serait liée au trafic de stupéfiants. (…)

L'avocate de Medhi F., lui, plaide la relaxe, vantant ce client qui aurait "tout fait pour éviter que ça ne dégénère davantage" (…) Pour elle, Medhi souffre de sa *"corpulence hors norme"*, **osant une comparaison surprenante** : *"Peut-on imaginer le Père Noël en méchant ? Non. Une carrure ne fait pas l'intention."* (…)

Les quatre prévenus sont reconnus coupables. Saïd R. écope de 10 mois de prison (dont 4 avec sursis), Mourad K. de trois mois, Medhi F. de deux mois. Samir L., lui, écope de 120 jours-amende à 5 euros.

France 3 Régions